



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Yves FROMION
Député du Cher
Maire d'Aubigny-sur-Nère

A Paris, le 9 avril 2008

Monsieur Yves FROMION, député du Cher attire l'attention du Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité sur les conséquences qui résultent de la mise en oeuvre des dispositions du décret du 31 juillet 2008, relatif à la gratification et au suivi des stages.

En effet, les établissements de formation enregistrent des refus catégoriques d'accueil de stagiaires par les employeurs, les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui ne sont pas en mesure de verser les gratifications dues à tous les stagiaires. Cette situation met en péril l'apprentissage des étudiants en terrain professionnel indispensable dans le processus de certification et l'obtention à moyen terme de leur diplôme.

Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre pour éviter les effets pervers de la mise en oeuvre du décret.